



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Gard

Question écrite n° 579

Texte de la question

M Gilbert Millet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions de travail des enseignants et des élèves du collège Eugène-Vigne de Beaucaire (Gard) où il est envisagé de supprimer à la rentrée prochaine un poste attribué dans le cadre des ZEP et de ne le compenser que par une dotation de 11 heures. Il s'élève contre une telle mesure qui, s'ajoutant aux suppressions de postes de la rentrée dernière, va à l'encontre des besoins du secteur où est implanté cet établissement. Alors que dans les seules classes de 6^e vingt-trois enfants accusent un retard de deux ans minimum, le volume horaire proposé ne suffira pas à donner à tous les élèves en difficulté un soutien pédagogique conséquent. Pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, il conviendrait au contraire d'exercer un effort constant en prenant en compte notamment toutes les situations de retard sur l'ensemble des cycles d'observation et d'orientation. Il lui demande, en conséquence, de prendre toutes les dispositions en ce sens et d'augmenter le nombre de postes d'enseignants dans ce collège.

Texte de la réponse

Reponse. - Les moyens prévus pour le second degré public à la rentrée 1988 sont renforcés par trois séries de mesures : 1^o d'une part, la création, au budget 1988, de 3 100 emplois de professeurs et de personnels d'encadrement, et 7 000 HSA destinés à faire face à l'évolution démographique, principalement dans les lycées ; 2^o d'autre part, l'autorisation exceptionnelle, du 2 février 1988, de notifier 25 000 HSA au-delà de celles initialement inscrites au budget pour faire face à l'afflux d'élèves plus important que prévu ; 3^o enfin, le plan d'urgence arrêté par le conseil des ministres du 1^{er} juin 1988, traduit dans le décret d'avance du 10 juin 1988, qui consacre, en tiers d'année, 50 MF à l'aménagement des obligations de service des PEGC, afin de rattraper une partie du retard pris dans la rénovation des collèges, et 13 MF pour la relance des zones prioritaires. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : 1^o l'un, consistant à attribuer aux académies des dotations globalisées pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (collèges, lycées, lycées professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place déconcentrée dans les académies ; 2^o l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des académies pour répondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et postbaccalauréat. L'académie de Montpellier a ainsi bénéficié, au titre de la répartition globalisée, de 17 emplois et de 418 heures supplémentaires d'enseignement, et au titre de la distribution contractuelle, de 3 emplois de professeurs certifiés d'arts plastiques, 12 équivalent-emplois pour le développement des filières scientifiques, et 3,5 emplois pour les classes postbaccalauréat. Elle a reçu en outre 1 097 HSA au titre des mesures d'urgence précitées concernant l'aménagement des obligations de service des professeurs d'enseignement général de collège, et la relance des zones prioritaires. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient maintenant de répartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. C'est pourquoi, s'agissant du collège Eugène-Vigne à Beaucaire, l'intervenant est invité à prendre directement l'attache de l'inspecteur d'académie du Gard, qui est seul en

mesure d'indiquer la façon dont il a apprécié la situation de cet établissement au regard de celle des autres collèges de son ressort, et les conséquences qu'il en a tirées lors de la répartition des moyens mis à sa disposition par le recteur.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 579

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2166